



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

journée de solidarité

Question écrite n° 56821

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur les conditions dans lesquelles s'effectue la journée de solidarité depuis que le lundi de Pentecôte est à nouveau férié. Cette journée de travail offerte au bénéfice des personnes âgées et handicapées s'étale au cours de l'année en fonction des conditions de travail des entreprises et son bilan doit atteindre l'objectif prévu initialement par la loi. Il lui demande quel est le résultat obtenu ou escompté pour l'année en cours et comment s'effectue la répartition de l'aide financière produite.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56821

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 août 2009, page 7632

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)